



MEDGICGROUP  
15 Avenue Pierre Mendès France  
Rives de l'Orne  
14000 CAEN  
Tel : 02 31 08 10 88 / Fax : 02 14 00 00 38  
e-mail: [commercial@medgic-group.com](mailto:commercial@medgic-group.com)

## CONDITIONS GENERALES DE VENTES applicables au 1er janvier 2017





L'inscription aux logiciels ou services commercialisés par MEDGICGROUP entraîne l'acceptation expresse et sans réserve par le Client des présentes Conditions Générales et exclut l'application de toutes dispositions différentes ou contraires pouvant figurer sur des documents commerciaux ou sur les conditions générales d'achat du Client.

MEDGICGROUP se réserve le droit de modifier les présentes Conditions Générales à tout moment, sans préavis, étant entendu que de telles modifications seront inapplicables aux abonnements et aux services de MEDGICGROUP préalablement souscrits par les Clients.

En cas d'ambiguïté et/ou de contradiction entre les présentes Conditions Générales et tout autre document figurant sur le(s) site(s) Internet de MEDGICGROUP, les présentes Conditions Générales prévaudront.

Les Conditions Générales de Ventes décrites ci-après s'appliquent également aux périodes d'utilisation gratuites, éventuellement accordées par MEDGICGROUP à ses prospects pour leur permettre de se familiariser avec les Logiciels et Services commercialisés par MEDGICGROUP.

Les dispositions des présentes Conditions Générales de Ventes s'appliquent entre MEDGICGROUP et ses Clients quel qu'ait été le canal de vente.

## **Définitions.**

Les termes suivants ont dans les présentes, sauf stipulation contraire, la signification qui leur est donnée ci-dessous.

**Administrateur(s) d'un Client** : représentant(s) du Client pour MEDGICGROUP ayant connaissance de l'Identifiant donnant accès à toutes les fonctions des Logiciels développés par MEDGICGROUP pour lesquels le Client a contracté avec MEDGICGROUP.

**CGV** : les présentes Conditions Générales de Vente.

**Client** : toute personne morale ou physique s'étant inscrite à titre onéreux ou gratuit pour utiliser les Logiciels MEDGICGROUP dans le respect des CGV.

**Hébergeur** : société agréée « Données de santé à caractère personnel » auprès de laquelle MEDGICGROUP sous-traite l'hébergement du logiciel MEDGICNET et des bases de données des Clients de la solution MEDGICNET.

**Identifiant** : Il peut s'agir de la conjonction d'un « code abonné », d'un « code utilisateur », et d'un « mot de passe » et également d'une authentification des utilisateurs sur la base d'éléments de type carte CPS et son code PIN, certificats électroniques et leurs mots de passe, ...

**Logiciels MEDGICNET ou Logiciel(s)** : tous les logiciels développés et/ou commercialisés par MEDGICGROUP utilisables par les Clients à l'aide de la technologie Internet.

**Navigateur** : logiciel utilisé pour naviguer sur les réseaux informatiques et leurs bases de données et plus particulièrement sur Internet.

**Portail MEDGICGROUP** : site Internet de MEDGICGROUP présentant les Produits et Services de MEDGICGROUP sur lequel le Client doit se connecter (directement ou via le site d'un partenaire de MEDGICGROUP) pour utiliser les Logiciels MEDGICGROUP.

**Service** : désigne tout Service, ou Logiciels, commercialisé par MEDGICGROUP au Client

**Utilisateur** : désigne nominativement une personne physique utilisant les Logiciels commercialisés par MEDGICGROUP

## **Article 1 – Caractéristiques des Services proposés par MEDGICGROUP.**

MEDGICGROUP met à la disposition de ses Clients un Service d'accès à ses Logiciels fonctionnant à l'aide de la technologie Internet et accessibles par cette technologie.

Le Client a accès uniquement aux Logiciels et Services pour lesquels il s'est abonné.

Les Logiciels peuvent être modifiés en fonction des améliorations ou des mises à jour apportées, le Client en étant préalablement informé.

MEDGICGROUP se réserve la possibilité de cesser la commercialisation d'un Logiciel pour les clients à venir mais sera tenu d'assurer la continuité de service pour les clients déjà abonnés.

Il est expressément précisé que MEDGICGROUP fournit des Logiciels mais ne saurait en aucun cas se substituer à une quelconque fonction du Client. Les conseils que MEDGICGROUP délivre ne sont donnés que pour l'utilisation des Logiciels et en aucun cas pour l'organisation interne ou la gestion des ses Clients.

## **Article 2 -Accès aux Services de MEDGICGROUP**

Le Client reconnaît que les techniques employées par MEDGICGROUP relèvent d'un domaine complexe de la technique informatique.

L'engagement de MEDGICGROUP revêt le caractère d'une obligation de moyens, MEDGICGROUP devant limiter dans la mesure du possible en temps et en nombre les interruptions des Services nécessaires à leur maintenance ou amélioration.

Il appartient donc au Client de se prémunir contre ces risques. MEDGICGROUP ne pourra être rendue responsable des dommages subis par le Client suite à l'indisponibilité des Services.

## **Article 3 – Connaissance d'Internet**

Le Client déclare avoir pris connaissance des caractéristiques et des limites d'Internet décrites ci-dessous :

- ✓ que les transmissions de données sur Internet circulent sur des réseaux hétérogènes aux caractéristiques et capacités techniques diverses. De ce fait, nul ne peut garantir le bon fonctionnement de l'Internet.
- ✓ que les données circulant sur Internet ne sont pas protégées contre des détournements éventuels, et qu'ainsi la communication de mots de passe, codes confidentiels, certificats d'authentification, et plus généralement, de toute information à caractère sensible est effectuée par le Client à ses risques et périls.

En conséquence de ce qui précède, et en parfaite connaissance des caractéristiques d'Internet, le Client renonce à engager la responsabilité de MEDGICGROUP concernant un ou plusieurs des faits ou événements mentionnés ci-dessus.

Le Client est seul responsable des dommages et préjudices directs ou indirects, matériels ou immatériels, causés par lui-même (ou ses préposés) à MEDGICGROUP du fait de l'utilisation illégale ou non du serveur d'hébergement. Dans les cas indiqués ci-dessus, le Client s'engage à indemniser MEDGICGROUP en cas de condamnation à l'encontre de cette dernière au paiement de dommages et intérêts (y compris, notamment, les frais de justice, les frais d'avocat,...).

Par ailleurs, le Client s'engage à rembourser MEDGICGROUP des frais occasionnés par la réparation des dommages qu'il a causés.

## **Article 4 – Durée du Contrat**

Le Contrat prend effet le jour de l'Abonnement par le Client. Sauf exception mentionnée dans les conditions particulières, la durée minimale du Contrat est d'un an.

A l'issue de cette durée, le Contrat sera reconduit tacitement pour la même durée que celle souscrite initialement par le Client. Si la date de fin du Contrat ainsi reconduit ne correspond pas au 31 décembre, le Contrat sera reconduit pour une durée plus longue faisant en sorte qu'il se termine le 31 décembre le plus proche.

Le Client pourra néanmoins décider à tout moment de supprimer la reconduction tacite du Contrat moyennant un préavis minimum de 3 mois précédant la date de fin du Contrat.

Pour ce faire, il devra adresser sa demande par courrier recommandé avec accusé de réception au siège de MEDGICGROUP.

Il est de la responsabilité du Client d'anticiper la fin d'une période de souscription dont les conséquences seraient de la seule responsabilité du Client.

## **Article 5 – Résiliation du Contrat**

### **5.1 Résiliation du Contrat à l'initiative du Client**

Le Contrat peut être résilié à tout moment par le Client en respectant un préavis de trois mois avant sa date de fin et donc de reconduction.

Pour ce faire le Client doit adresser une lettre recommandée avec accusé de réception, au siège social de MEDGICGROUP.

Aucune somme ne sera restituée au Client. Il continuera d'avoir accès aux Logiciels pour la période restant à courir de son Contrat.

La résiliation du Contrat par le Client prendra effet à l'issue de la période en cours.

Le Client sera donc tenu de régler toutes les échéances restant dues entre la date de demande de résiliation et la date de fin de son Contrat.

### **5.2 Résiliation du Contrat à l'initiative de MEDGICGROUP**

Dans le cas d'un retard de règlement supérieur à 30 (trente) jours d'une quelconque somme due par le client, MEDGICGROUP a la faculté, préalable à la résiliation du contrat, de suspendre l'accès à ses Services jusqu'au règlement complet des sommes dues.

Si cette situation perdure au delà de 30 (trente) jours supplémentaires, MEDGICGROUP a la faculté de résilier le Contrat, par lettre recommandée avec accusé de réception, à effet de la date d'exigibilité de la créance.

MEDGICGROUP s'engage alors à conserver les données du client 60 (soixante) jours après cette date. Au-delà les données du client seront détruites sans préavis.

Les sommes éventuellement réglées par le Client pour son abonnement resteront acquises à MEDGICGROUP sans préjudice de tous dommages-intérêts auxquels MEDGICGROUP pourrait prétendre.

En outre, MEDGICGROUP facturera au Client le solde éventuel de toutes ses commandes non encore facturées et l'ensemble des

factures non encore échues deviendront de plein droit et immédiatement exigibles.

## Article 6 – Confidentialité des données et Protection des données

Aucun employé de la société MEDGICGROUP n'a accès aux données que le Client saisit en ligne, sauf autorisation expresse du Client.

Seul le responsable du Pôle Recherche et Développement de MEDGICGROUP est habilité à travailler sur les bases de données brutes pour des besoins de maintenance et mises à jour.

Les données appartenant au Client et hébergées par MEDGICGROUP sont et demeurent la propriété du Client.

MEDGICGROUP s'engage à garder ces données confidentielles, à n'effectuer, en dehors des nécessités techniques, aucune copie des données et à n'en faire aucune utilisation autre que celles prévues pour l'exécution des présentes CGV.

L'annexe 1 au présent Contrat (Disponibilité, Intégrité et Confidentialité des Données à Caractère Personnel) précise quelques règles de base à respecter en la matière.

L'annexe 2 au présent contrat (Convention d'Hébergement de données) précise les obligations respectives du Client, de MEDGICGROUP et de l'Hébergeur de données de santé.

## Article 7 – Propriété de MEDGICGROUP.

Les éléments accessibles sur le(s) site(s) de MEDGICGROUP, tels que les logiciels, bases de données, outils de gestion, plateforme, pages du site, textes, photographies, images, icônes, sons, vidéos et plus généralement l'ensemble des informations mises à la disposition du Client dans le cadre du présent Contrat, sont la propriété pleine, entière et exclusive de MEDGICGROUP.

Ils font partie de ses secrets de fabrication et informations confidentielles sans égard au fait que les éléments les composants puissent ou non être brevetés ou protégés en l'état actuel de la législation, par un droit d'auteur ou par un quelconque droit de propriété industrielle ou intellectuelle, ou de toute autre manière.

Les Logiciels développés par MEDGICGROUP ainsi que ses sites internet sont reconnus par le Client comme une œuvre de l'esprit que lui-même et les membres de son personnel s'obligent à considérer comme telle en s'interdisant notamment :

- ✓ de copier ou de reproduire en tout ou partie des Logiciels développés ou commercialisés par MEDGICGROUP par n'importe quel moyen et sous n'importe quelle forme,
- ✓ d'utiliser les Logiciels autrement que selon les stipulations strictement interprétées des présentes CGV,
- ✓ de traduire ou de transcrire les Logiciels et/ou la documentation dans tout autre langage ou langue, ou de les adapter ou de leur adjoindre tout objet non conforme à leur spécification, de décompiler ou désassembler ou d'appliquer des techniques dites de « rétro conception ».

Le Client n'acquiert d'autre part aucun droit quel qu'il soit sur les marques déposées par MEDGICGROUP ou par les Editeurs des autres logiciels distribués par MEDGICGROUP (par exemple 1 CHECK).

Aucune des parties n'acquiert un droit de propriété intellectuelle sur les bases de données de l'autre, ni sur ses marques, concepts, écrans, graphiques ou Logiciels.

Les Services sont mis à la disposition du Client sous forme d'abonnement. Cet abonnement ne confère au Client qu'un droit d'usage privé personnel, non transmissible et non exclusif sur le Service ou l'un de ses éléments qui comprend un droit de reproduction temporaire, durant la connexion sur son équipement, pour stockage aux fins de représentation à l'écran.

MEDGICGROUP, ses partenaires, sous-traitants, fournisseurs, ou leurs ayants droit sont titulaires de tous les droits de propriété intellectuelle relatifs aux Services.

## Article 8 – Obligations du Client.

Pour utiliser le Logiciel MEDGICNET, le Client doit disposer :

- d'un micro-ordinateur (PC, MAC, tablette,...) lui permettant d'accéder à Internet,
- d'une connexion Internet 1 Mbit/s au minimum (2 Mbits/s étant recommandés),
- d'un navigateur Mozilla Firefox ou Microsoft <sup>TM</sup> Internet Explorer version actuelle (la dernière version à jour de Mozilla Firefox étant recommandée).

Tous les coûts nécessaires à l'équipement et à la connexion du Client à l'Internet et à l'utilisation des Services proposés par MEDGICGROUP sont à l'entière charge du Client.

Le Client est seul et entier responsable des données qu'il transfère et interroge dans les Logiciels de MEDGICGROUP et qui sont rendues disponibles à tous les Administrateurs et aux Utilisateurs autorisés du Client.

Le Client est conscient que les données qui circulent sur Internet peuvent être réglementées en termes d'usage ou être protégées par un droit de propriété. Le Client est donc seul responsable de l'usage des données qu'il diffuse et qu'il consulte à travers les logiciels en mode SaaS commercialisés par MEDGICGROUP.

Le Client doit utiliser les Logiciels de MEDGICGROUP conformément aux stipulations décrites dans les textes de l'aide en ligne des Logiciels, des manuels utilisateurs et des présentes CGV.

Le Client reconnaît avoir vérifié l'adéquation du service à ses besoins et plus particulièrement des fonctionnalités des Logiciels auxquels il s'est abonné et avoir reçu de MEDGICGROUP toutes les informations et conseils qui lui étaient nécessaires pour souscrire au présent Contrat en toute connaissance de cause.

Sur ce point, le Client reconnaît avoir été entièrement informé par MEDGICGROUP de l'étendue de ses obligations contractuelles souscrites aux termes du présent Contrat.

Le Client agit en tant qu'entité indépendante et assume en conséquence la totalité des risques et périls de son activité. Le Client est seul responsable des Services souscrits, du contenu des informations et des fichiers transmis, diffusés ou collectés, de leur exploitation et de leur mise à jour.

Le Client s'engage à respecter les droits des tiers, notamment les droits de la personnalité, les droits de propriété intellectuelle ou industrielle tels que droits d'auteur, droits sur les brevets, dessins et modèles ou sur les marques.

Le non respect par le Client des points visés ci-dessus, et notamment tout contenu diffusé susceptible d'engendrer une responsabilité civile et/ou pénale entraînera le droit pour MEDGICGROUP de déconnecter et/ou d'interrompre sans délai les Services du Client et de résilier immédiatement et de plein droit le Contrat, sans préjudice de tout dommages-intérêts auxquels MEDGICGROUP pourrait prétendre. Dans ces hypothèses, le Client s'engage à payer les sommes restant dues au jour de la résiliation, déduction faite des sommes déjà facturées et encaissées.

Le Client s'engage à respecter l'ensemble des prescriptions légales et réglementaires en vigueur, et en particulier celles

relatives à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, et notamment à faire toute déclaration de traitements auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (C.N.I.L.). Ces points sont précisés à l'Annexe 1 au présent Contrat.

Le Client garantit MEDGICGROUP de toute action en revendication de tiers, liée au contenu des informations transmises, diffusées, reproduites notamment celles résultant d'une atteinte aux droits de la personnalité, à un droit de propriété lié à un brevet, à une marque, à des dessins et modèles, à des droits d'auteur ou celles résultant d'un acte de concurrence déloyale ou parasitaire ou d'une atteinte à l'ordre public, aux règles déontologiques régissant Internet, aux bonnes mœurs, au respect de la vie privée (droit à l'image, secret de la correspondance...) ou aux dispositions du Code Pénal.

Le Client veillera à ce que les membres de son personnel en rapport avec les Logiciels commercialisés par MEDGICGROUP soient formés au fonctionnement des Services sur Internet.

## Article 9 – Obligations de MEDGICGROUP

### 9.1 Accès au Service

L'obligation souscrite par MEDGICGROUP est une obligation de moyens.

Dans ce cadre, elle s'engage à apporter tout le soin et la diligence nécessaires à la fourniture d'un Service de qualité conformément aux usages de la profession.

MEDGICGROUP s'efforcera d'offrir un accès 24 heures sur 24, tous les jours de l'année sauf en cas de force majeure, telle qu'elle est définie à l'article intitulé « Force Majeure » ci-après, en cas de pannes, de défaillances dues à l'Hébergeur, d'interventions de maintenance nécessaires au bon fonctionnement des Services comme des matériels.

MEDGICGROUP fera toute diligence pour fournir une qualité d'accès suffisante pour suivre l'évolution du trafic du Service de ses Clients. En cas de montée en charge trop rapide, MEDGICGROUP peut être tributaire des délais de livraison des constructeurs de matériels ou d'installation des lignes Internet ou d'écriture de nouveaux Logiciels.

Le Client reconnaît que les Logiciels utilisés sur la plate-forme serveur relèvent d'un domaine particulièrement complexe en matière de technique informatique et qu'en l'état actuel des connaissances, ils ne peuvent matériellement faire l'objet de tests ni d'expériences couvrant toutes les possibilités d'utilisation.

Le Client accepte donc de supporter les risques d'imperfection ou l'indisponibilité de la plate-forme serveur sans que cela constitue pour autant une tolérance à l'égard de MEDGICGROUP.

### 9.2 Interruption du Service pour maintenance et amélioration

MEDGICGROUP étudie actuellement avec son Hébergeur agréé données de santé, la mise en place d'un nouveau système de serveurs permettant d'assurer une continuité de service sans aucune interruption pour le Client.

Dans cette attente, les procédures en vigueur pour les interruptions du Service pour maintenance et amélioration sont les suivantes :

- Interruption pour mises à jour légères

Les interruptions de Service pour mettre à jour les logiciels et les structures des bases de données peuvent être effectuées tous les jours à partir de 20 heures (heure de Paris).

Ce type de mise à jour n'entraîne une interruption de Service que de quinze minutes au maximum.

L'Administrateur du Client est prévenu de cette interruption et de sa durée prévisible au minimum 2 heures avant par voie de messagerie électronique. Il est également prévenu par ce même biais dès restauration du Service

- Interruption pour mises à jour importantes

Les interruptions de Service pour les mises à jour importantes (par exemple : mise en place d'une nouvelle version comprenant des modifications importantes sur la base de données, etc.) ont lieu au plus deux fois par mois à partir de 20 heures (heure de Paris).

Ce type de mises à jour peut entraîner une interruption de Service allant de 22 heures à 6 heures du matin (heure de Paris).

L'Administrateur du Client est prévenu de cette interruption et de sa durée prévisible au minimum 2 jours avant par voie de messagerie électronique. Il est également prévenu par ce même biais dès restauration du Service

- Interruption d'urgence

En cas d'absolue nécessité, MEDGICGROUP se réserve la possibilité d'interrompre le Service pour procéder à une intervention technique de maintenance ou d'amélioration afin d'assurer le bon fonctionnement de ses Services, et ce, quelle que soit l'heure et la durée de l'intervention.

Les interruptions de Service ne donneront droit à aucune indemnité vis-à-vis des Clients.

### 9.3 Sauvegardes

MEDGICGROUP s'engage à prendre toute précaution raisonnable pour assurer la protection matérielle des données et programmes.

Une sauvegarde quotidienne des données est assurée.

### 9.4 Restitution des données

A la résiliation du contrat, le Client pourra récupérer les données hébergées selon les termes de l'article 5 de la Convention d'Hébergement des Données (Annexe 3).

## Article 10 – Garantie de MEDGICGROUP

MEDGICGROUP ne délivre aucune garantie expresse, implicite, légale ou autre sur la performance ou les résultats des



informations qu'elle diffuse ou les Services qu'elle propose. Les informations diffusées par MEDGICGROUP n'ont aucun caractère de conseil.

Les Logiciels MedgicNet sont réputés être mis à la disposition des Clients « en l'état » sans faire l'objet de mesures d'adaptations spécifiques.

Ils s'apparentent à des logiciels standards qui ne sauraient répondre à tous les besoins spécifiques des Clients. Il appartient donc au client de vérifier l'adéquation des services proposés par MEDGICGROUP avec ses besoins et de prendre toutes les précautions nécessaires.

## **Article 11 – Responsabilité de MEDGICGROUP.**

Le Client reconnaît avoir pris connaissance de l'ensemble de ses obligations et plus généralement de toutes les conditions relatives à l'utilisation des Services proposés par MEDGICGROUP.

En aucune circonstance MEDGICGROUP ne pourra être tenue pour responsable de manière directe ou indirecte d'un quelconque préjudice causé au Client ou à un tiers du fait de l'utilisation d'un Service de MEDGICGROUP et ce, quelle qu'en soit la cause.

De la même manière, MEDGICGROUP ne pourra être tenue pour responsable de manière directe ou indirecte d'un quelconque préjudice causé au Client ou à un tiers du fait de la non disponibilité ou d'un dysfonctionnement d'un de ses Services et ce, quelles qu'en soient la cause et la durée.

Dans l'hypothèse où la responsabilité de MEDGICGROUP serait engagée, la réparation du préjudice subi ne pourra excéder le montant de l'abonnement annuel du Produit ou Service incriminé pour un Utilisateur.

En outre, du fait des caractéristiques et limites de l'Internet, que le Client déclare parfaitement connaître, MEDGICGROUP ne saurait voir sa responsabilité engagée pour, notamment : les difficultés d'accès au site hébergé du fait de la saturation du réseau Internet, les détournements éventuels des mots de passe, codes confidentiels, et plus généralement de toute information à caractère sensible pour le Client.

MEDGICGROUP ne garantit pas que le Service fonctionnera sans interruption ou panne, ni encore qu'il est compatible avec un matériel ou une configuration particulière autre que celle expressément préconisée par MEDGICGROUP, laquelle est elle-même susceptible d'évoluer dans le temps compte tenu des évolutions techniques permanentes des technologies du web.

## **Article 12 – Prix et facturation.**

Les prix sont indiqués dans les conditions particulières du Contrat ou Bon de Commande ou Contrat Cadre et exprimés en euros hors taxes.

La facturation faite aux Clients sera donc majorée des droits et taxes en vigueur à la date de facturation.

Toutes les factures émises par MEDGICGROUP sont payables à réception et dans un délai maximal de 30 (trente) jours. Au delà, comme stipulé à l'article 5.2 des CGV, MEDGICGROUP se réserve le droit d'interrompre l'accès à ses Services jusqu'au paiement de l'intégralité des sommes dues par le Client à MEDGICGROUP.

Tout désaccord du Client concernant la facturation et la nature des Services devra être exprimé par lettre motivée adressée en recommandé avec accusé de réception dans le délai de maximal de 15 (quinze) jours à compter de la date d'émission de la facture. En l'absence d'une telle lettre, le Client sera réputé avoir accepté la facturation.

Les tarifs d'abonnement ne comprennent pas l'accès à Internet et les coûts de ligne téléphonique et il relève de la responsabilité du

Client de se connecter à Internet avec le débit recommandé dans les présentes CGV.

MEDGICGROUP ne peut être tenu pour responsable de la qualité de la connexion proposée par le Fournisseur d'Accès à Internet.

## **Article 13 – Interopérabilité et Accès aux codes sources.**

### **13.1 Interopérabilité**

Conformément à l'article L122-6-1 du code de la propriété intellectuelle, le Client peut obtenir auprès de MEDGICGROUP les informations sur l'interopérabilité des Logiciels qu'il utilise avec d'autres logiciels.

Pour ce faire, le Client devra adresser sa demande par lettre recommandée au siège social de MEDGICGROUP. MEDGICGROUP disposera d'un délai de deux mois pour transmettre au Client les informations demandées.

Les informations qui seront alors communiquées ne devront être utilisées que dans le but de réaliser l'interopérabilité.

En aucun cas ces informations ne devront être transmises par le Client à un tiers que ce soit à titre gratuit ou onéreux.

### **13.2 Accès aux codes sources**

Les programmes sources des Logiciels développés par MEDGICGROUP font l'objet d'un dépôt à tiers détenteur chez l'étude notariale SCP DESHAYES-LEMAIRE-COURS MACH-DUHAMEL, 8 rue Guillaume Le Conquerant 14000 Caen.

MEDGICGROUP s'engage à ce que le Client puisse y avoir accès sans versement financier supplémentaire dans les 2 cas suivants :

- Liquidation judiciaire de MEDGICGROUP sans reprise de ses engagements par un tiers
- Arrêt définitif de la commercialisation et de la maintenance des Logiciels

MEDGICGROUP s'engage à fournir au Client, à première demande, une copie des formulaires de dépôts des versions successives des Logiciels.

Les programmes sources des Logiciels non développés par MEDGICGROUP mais commercialisés par cette dernière sont disponibles sur les serveurs de MEDGICGROUP en accord avec les éditeurs concernés.

## **Article 14 – Force Majeure**

La responsabilité de MEDGICGROUP sera entièrement dérogée si l'inexécution de l'une ou l'autre ou de la totalité des obligations mises à sa charge et prévues par les présentes CGV, résultent d'un cas de force majeure.

Pour l'application des présentes CGV, la force majeure se définit comme un événement imprévisible et/ou inévitable et indépendant de la volonté de MEDGICGROUP, tel que, par exemple, une défaillance de l'hébergeur.

Si l'exécution du Contrat, ou de toute obligation incombant à MEDGICGROUP au titre du Contrat et des présentes CGV, est empêchée, limitée ou perturbée en raison d'un cas de force majeure, MEDGICGROUP sera alors dispensée de l'exécution des obligations contractuelles considérées.

Dans ce cas, MEDGICGROUP pourra demander la résiliation du présent Contrat, sans être tenue à verser une quelconque indemnité, et en conservant le bénéfice des sommes dues à la date de la demande de résiliation.

En tout état de cause, la partie défaillante en raison d'un cas de force majeure devra tenir l'autre partie régulièrement informée des pronostics de suppression ou de rétablissement de ce cas de force majeure, et les obligations nées du présent Contrat seront suspendues pendant toute la durée du cas de force majeure.

## **Article 15 – Dispositions diverses**

### **15.1 Généralités**

Le présent Contrat annule et remplace toute autre proposition ou accord antérieur relatif au même objet.

La nullité d'une des clauses du Contrat en application notamment d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision d'une juridiction compétente passée en force de chose jugée n'entraînera pas la nullité des autres clauses du Contrat qui garderont leur plein effet et portée entre les parties.

Aucune disposition des présentes ne sera réputée avoir été écartée, complétée ou modifiée par l'une des parties sans un acte préalable écrit et signé par les responsables autorisés des parties sous la forme d'un avenant au présent Contrat, portant expressément décision d'écartier l'application d'une clause contractuelle, de la compléter ou de la modifier.

Le fait que MEDGICGROUP ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des clauses du présent Contrat, et/ou d'un manquement par le Client à l'une quelconque de ses obligations contractuelles ne peut être interprété comme valant renonciation par MEDGICGROUP à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites clauses ou obligations contractuelles.

Les notifications prévues en exécution des présentes devront être effectuées aux adresses où les parties déclarent élire domicile en leur siège social respectif.

Aucune disposition des présentes ne sera réputée avoir été écartée, complétée ou modifiée par l'un des parties sans un acte préalable, écrit et signé par les représentants légaux de MEDGICGROUP et du Client, ou leurs mandataires autorisés.

Cet acte préalable, écrit et signé devra prendre la forme d'un avenant au présent Contrat, portant expressément décision d'écartier l'application d'une clause contractuelle, de la compléter ou de la modifier.

En conséquence, aucune condition particulière ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de MEDGICGROUP, prévaloir contre les présentes Conditions Générales de Vente. Toute condition contraire opposée par le Client sera donc, à défaut d'acceptation expresse, inopposable à MEDGICGROUP, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance.

### **15.2 Loi informatique et libertés**

Conformément à l'article 34 de la loi Informatique et libertés les Clients et prospects ayant transmis des informations personnelles à MEDGICGROUP disposent d'un droit d'accès, de rectification, de modification et de suppression des données qui les concernent.

### **15.3 Référence commerciale**

Sauf convention contraire, MEDGICGROUP pourra citer le nom du Client sur tout document, électronique ou autre, à titre de référence.

### **15.4 Sous-traitance**

MEDGICGROUP se réserve le droit de sous-traiter librement tout ou partie des prestations qui lui incombent en vertu du présent contrat.

### **15.5 Cession**

Le Client s'interdit expressément de céder à titre onéreux ou gratuit, tout ou partie des droits et obligations qu'il détient du fait du présent contrat.

## **Article 16 – Loi applicable et attribution de compétence**

Le présent Contrat est intégralement soumis à la loi française.

En cas de litige survenant à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution du présent Contrat, les parties s'efforceront de le régler à l'amiable préalablement à toute action en justice.

En cas de désaccord persistant sur l'interprétation ou de l'exécution du présent Contrat, compétence exclusive est attribuée aux Tribunaux de Caen, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie, même pour les procédures d'urgence ou les procédures conservatoires en référé ou par requête.

## **Article 17 – Réclamations**

Toute réclamation et/ou contestation du Client à l'encontre de MEDGICGROUP devra être formulée par le Client au plus tard 48 heures à compter de leur fait générateur, sous peine de déchéance.

# Annexe 1

## **Disponibilité, Intégrité et Confidentialité des Données à Caractère Personnel**

### **1/ Rappel**

Votre établissement traite de manière manuelle et/ou informatisée de nombreuses données à caractère personnel (DCP) à travers MEDGICNET ou à travers d'autres solutions commercialisées par MEDGICGROUP.

Ces DCP concernent :

- vos résidents (données personnelles d'état civil, familiales, données inscrites au fur et à mesure dans le dossier de vie, données de santé sensibles,...),
- vos salariés (module de gestion des ressources humaines, plannings, paie,...),
- des intervenants extérieurs (professions médicales et paramédicales, prestataires de services,...)
- ...

Il existe de nombreuses menaces susceptibles d'affecter la confidentialité, l'intégrité et/ou la disponibilité de ces données à caractère personnel.

Il convient que votre établissement se conforme à la législation en vigueur et soit en particulier en règle avec la Loi Informatique & Libertés (Loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée) et les différentes recommandations de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL).

2 guides édités par la CNIL pour la gestion et la mise en œuvre de mesures pour traiter les risques sur les libertés et la vie privée peuvent vous être utiles et sont disponibles aux liens suivants ou par demande auprès de MEDGIC GROUP.

[http://www.cnil.fr/fileadmin/documents/Guides\\_pratiques/CNIL-Guide\\_Securite\\_avance\\_Methode.pdf](http://www.cnil.fr/fileadmin/documents/Guides_pratiques/CNIL-Guide_Securite_avance_Methode.pdf)

[http://www.cnil.fr/fileadmin/documents/Guides\\_pratiques/CNIL-Guide\\_securite\\_avance\\_Mesures.pdf](http://www.cnil.fr/fileadmin/documents/Guides_pratiques/CNIL-Guide_securite_avance_Mesures.pdf)

### **2/ Nos applications et la Loi Informatique & Libertés**

Les données qui sont saisies dans MEDGICNET sont stockées chez un hébergeur agréé de données de santé à caractère personnel (Loi du 4 mars 2002). Les données 1 CHECK - lorsque ce module est commercialisé en dehors de l'application globale MEDGICNET - sont hébergées chez un hébergeur non agréé données de santé à caractère personnel.

INFORMATIQUE DE SECURITE, SA au capital de 336 000€, inscrite au RCS de Chalon sur Saône sous le numéro 339 178 949, domiciliée 2 avenue des Puits à MONTCEAU LES MINES, ci-après IDS.

INFORMATIQUE DE SECURITE a une obligation forte de moyens sur la disponibilité du service et une obligation légale sur l'intégrité des données stockées, leur confidentialité et l'auditabilité de leur consultation et de leur modification.

Les principales caractéristiques de cet hébergement sécurisé sont précisées à l'annexe 3 au présent contrat (Annexe 3 Convention d'hébergement des données).

Nous rappelons ci-après que l'usage de l'application est de la responsabilité du client notamment en matière d'attribution des droits : le client attribue seul les droits d'accès aux DCP, en particulier de santé, qu'il dépose, et est seul responsable en cas d'une indisponibilité, d'une perte de confidentialité ou d'une corruption liées à des erreurs d'attribution de ces droits.

Nous attirons votre attention sur le fait que MEDGICNET permet une gestion très fine des profils d'utilisateurs en séparant les tâches et les domaines de responsabilité et ce, afin de limiter l'accès aux DCP aux seuls utilisateurs habilités.

Dans le cas de MEDGICNET et de l'hébergement agréé « données de santé », l'authentification est effectuée par voie de certificats électroniques qualifiés et certifiés de premier niveau, la gestion de ces certificats étant du ressort du client.

Par ailleurs, nous vous rappelons les grandes règles de base à respecter en matière d'Informatique et Libertés :

- Sécurité des fichiers  
Tout responsable de traitement informatique de DCP doit adopter des mesures de sécurité physiques (sécurité des locaux), logiques (sécurité des systèmes d'information) et adaptées à la nature des données et aux risques présentés par le traitement.



- Confidentialité des données

Seules les personnes autorisées peuvent accéder aux DCP contenues dans un fichier. Il s'agit des destinataires explicitement désignés pour en obtenir régulièrement communication et des « tiers autorisés » ayant qualité pour les recevoir de façon ponctuelle et motivée.

- Durée de conservation des informations

Les DCP ont une date de péremption. Le responsable d'un fichier doit fixer une durée de conservation raisonnable en fonction de l'objectif du fichier.

- La finalité des traitements

Un fichier doit avoir un objectif précis. Les informations exploitées dans un fichier doivent être cohérentes par rapport à son objectif. Les informations ne peuvent pas être réutilisées de manière incompatible avec la finalité pour laquelle elles ont été collectées.

- L'information des personnes

Le responsable d'un fichier doit permettre aux personnes concernées par des informations qu'il détient d'exercer pleinement leurs droits. Pour cela, il doit leur communiquer : son identité, la finalité de son traitement, le caractère obligatoire ou facultatif des réponses, les destinataires des informations, l'existence de droits, les transmissions envisagées.

En ce qui concerne vos résidents, nous vous conseillons de les informer et de recueillir leur accord sur la collecte et le stockage de données personnelles dès l'entrée dans l'établissement en intégrant des clauses spécifiques dans votre contrat de séjour ou votre règlement de fonctionnement.

A titre d'exemple :

« La Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données personnelles recueillies lors de votre admission et à celles qui seront collectées tout au long de votre séjour.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à faciliter la gestion de votre dossier sur le plan administratif (dossier de vie, facturation,...) et sur le plan médical (plan de soins, prescriptions médicales, télétransmission des ordonnances à la pharmacie,...).

Les destinataires des données sont, pour les données personnelles à caractère administratif, la direction de l'établissement et le personnel dûment accrédité et, pour les données médicales, le personnel médical (médecin, infirmière, pharmacien,...).

Les données médicales sont protégées par le secret médical. Les autres données sont protégées par le secret professionnel auquel sont tenus les personnels médicaux et soignants autres que ceux relevant du secret médical précité, ainsi que le personnel administratif ou représentant des autorités en vertu des dispositions propres.

Tout résident, qui peut être accompagné de la personne de son choix et, le cas échéant, son représentant légal, a accès, sur demande formulée de manière précise, à son dossier médical et de soins. (Loi n°2002-303 du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé)

La communication des données peut s'effectuer avec un accompagnement psychologique ou médical approprié si nécessaire

La Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée vous garantit un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant, que vous pouvez exercer en vous adressant à la direction de l'établissement.

Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant. »

- Autorisations de la CNIL

Les traitements informatiques de données personnelles qui présentent des risques particuliers d'atteinte aux droits et libertés doivent, avant leur mise en œuvre, être soumis à l'autorisation de la CNIL.

Un certain nombre de déclarations simplifiées sont à effectuer auprès de la CNIL et concernent a plupart des établissements médico-sociaux.

A notre sens, une déclaration normale est à effectuer pour les dossiers des résidents.

### 3 Déclarations auprès de la CNIL

- Utilisation de badges sur le lieu de travail (norme simplifiée n°42)
- Gestion du personnel (norme simplifiée n°46)
- Gestion de la téléphonie sur le lieu de travail (norme simplifiée n°47)

Il convient, dans le cadre de la gestion des dossiers de résidents d'effectuer une déclaration dite « Déclaration normale ».

Cette déclaration s'effectue simplement en ligne

<https://www.declaration.cnil.fr/declarations/declaration/declarant.display.action?showDraftPopup=true>

Quelques indications utiles :

Rubrique n°3 Finalité du traitement

Il convient de cocher la case  Dispositif sans contact (ex : RFID,NFC)

Les tablettes MedgicNet Soins utilisant la technologie Near Field Communication.

Rubrique n° 7 Sécurité/Confidentialité

Il convient de cocher les cases suivantes :

- L'accès physique au traitement est protégé (bâtiment ou local sécurisé)
- Un procédé d'identification des utilisateurs est mis en œuvre (ex : mot de passe individuel, carte à puce, certificat, signature,...)
- Une journalisation des connexions est effectuée
- Le traitement est réalisé sur un réseau interne dédié (non relié à internet)
- Si les données sont échangées en réseau, le canal de transport ou les données sont chiffrés

Ces réponses correspondent aux procédures de sécurisation mises en place par MEDGIC GROUP et INFORMATIQUE DE SECURITE (hébergeur agréé données de santé).

Rubrique n°9 Le droit d'accès des personnes fichées

Dans les  Autres mesures, indiquez par exemple « mention dans le contrat de séjour et/ou règlement de fonctionnement »

## Annexe 2

# Convention d'Hébergement des données de Santé

### 1/ Avant-propos

MEDGICGROUP recourt, pour la fourniture de son service MEDGICNET à son Client, à un hébergement agréé de données de santé à caractère personnel auprès de :

INFORMATIQUE DE SECURITE, SA au capital de 336 000€, inscrite au RCS de Chalon sur Saône sous le numéro 339 178 949, domiciliée 2 avenue des Puits à MONTCEAU LES MINES, ci-après IDS.

La présente annexe explicite les engagements d'IDS auprès de MEDGICGROUP pour la réalisation de cet hébergement, et les attentes d'IDS envers MEDGICGROUP et le Client. Elle doit impérativement être incluse sans restrictions ni modifications dans les contrats de fourniture par MEDGICGROUP au Client du service MEDGICNET hébergé par IDS.

### 2/ Prestation

#### 2.1 Description des prestations

IDS met à la disposition de MEDGIC GROUP un environnement d'exécution de ses logiciels assurant la fourniture du service MEDGICNET auprès du Client.

IDS assure pour le compte de MEDGICGROUP :

- ✓ La résolution dynamique des noms de domaines associés au service MEDGICNET en fonction de la disponibilité des accès Internet vers l'infrastructure d'IDS
- ✓ Le cryptage des communications entre les terminaux des utilisateurs et ses serveurs,
- ✓ L'authentification des utilisateurs, grâce notamment aux cartes CPS,
- ✓ La sauvegarde quotidienne des données déposées,
- ✓ La constitution et l'archivage de journaux des événements du système et de l'application,
- ✓ La publication d'un tableau de bord de qualité de service,
- ✓ La restitution à MEDGICGROUP des données relatives à chacun de ses clients lors de la résiliation de son contrat.

#### 2.2 Description des moyens

IDS réalise ses prestations au moyen de plusieurs centres de communication, de traitement et de stockage de données. Certains de ces centres peuvent être hébergés dans les locaux de prestataires externes, mais ils sont opérés exclusivement par des personnels d'IDS sous les conditions décrites dans le présent document.

#### 2.3 Indicateurs de qualité de service

IDS rend accessible aux utilisateurs de l'application un tableau de bord, permettant aux utilisateurs de consulter pour le mois précédent :

- Le taux de disponibilité de l'application, mesuré par une tentative de connexion automatique toutes les 5 minutes,
- Les fiches de description des incidents de confidentialité répertoriés, ventilées par rubriques :
  - Analyse en cours,
  - Incidents imputables aux utilisateurs,
  - Incidents imputables à MEDGIC GROUP
  - Incidents imputables à IDS
- Les fiches de description des incidents d'intégrité ou de disponibilité répertoriés, ventilés par rubriques :

- Analyse en cours,
- Incidents imputables aux utilisateurs,
- Incidents imputables à MEDGIC GROUP
- Incidents imputables à IDS

## 2.4 Suspension du service

IDS se réserve le droit de suspendre en dernier recours l'accès à l'application lorsque son maintien ne lui permettrait pas de respecter ses obligations légales présentes ou futures, notamment en termes de confidentialité et de méthodes d'authentification.

## 3 Relation aux personnes concernées par les données hébergées

### 3.1 Recueil de l'accord des personnes concernées

Le Client, ou à défaut MEDGICGROUP, s'engage à obtenir un accord explicite de la personne concernée avant toute production de données personnelles de santé. L'usage de l'application pour les données d'une personne vaut confirmation que cet accord a été dûment obtenu et formalisé.

Le Client s'engage à présenter, sur simple requête d'IDS, la preuve formelle de recueil de cet accord avant la première insertion de données.

### 3.2 Communication des données

En cas de requête de la personne concernée, il appartient à MEDGICGROUP de mettre à la disposition du Client, par un moyen qu'ils auront convenu ensemble :

- ⌚ les données personnelles de santé détenues,
- ⌚ les droits d'accès accordés sur ces données,
- ⌚ l'historique des accès aux données, basé sur les enregistrements effectués par IDS et rendus
- ⌚ accessibles à MEDGIC GROUP pour lui permettre de répondre à une telle requête.
- ⌚ en aucun cas ces éléments ne pourront être communiqués par IDS à la personne concernée.

### 3.3 Rectification des données personnelles

La rectification des données personnelles ne peut être effectuée que par le Client ou par MEDGICGROUP. En aucun cas IDS ne peut intervenir sur les données hébergées.

## 4 Usage de l'application

### 4.1 Adéquation des postes

Il appartient au Client de vérifier l'adéquation des postes de travail aux services d'authentification fournis par IDS, et notamment :

- Un accès Internet avec un navigateur récent (Mozilla Firefox, Google Chrome), configuré pour accepter les cookies de session et l'exécution d'applets Java,
- En cas d'authentification par carte CPS, un lecteur de cartes et les bibliothèques de lecture de la carte CPS fournies par l'ASIP Santé.
- IDS met à disposition sur son site <http://www.ids-assistance.com> une page de test de la compatibilité des postes de travail.

### 4.2 Attribution des droits

Le Client attribue seul les droits d'accès aux données de santé qu'il dépose, et est seul responsable en cas d'une indisponibilité, d'une perte de confidentialité ou d'une corruption liées à des erreurs d'attribution de ces droits.

### **4.3 Limites de confidentialité**

IDS assure l'authentification des utilisateurs sur la base d'éléments d'authentification devant être conservés comme privés et secrets (carte CPS et son code PIN, certificats et leurs mots de passe, etc.) IDS n'est pas responsable de pertes de confidentialité, d'auditabilité ou d'intégrité dues à la divulgation de ces éléments.

IDS n'assure la confidentialité des données que jusqu'au terminal de l'utilisateur. Il appartient à celui-ci d'empêcher ensuite leur divulgation via l'écran, des impressions, des logiciels espions, ou toute autre méthode de consultation. L'utilisateur est également tenu de fermer sa session avant de quitter son poste de travail.

Lors de la restitution de données au Client, IDS n'assure leur confidentialité que jusqu'à la délivrance du support ou du fichier. Il appartient au Client d'empêcher ensuite leur divulgation.

### **4.4 Légalité des contenus**

Il est interdit d'utiliser les services fournis par IDS pour le stockage de contenus à caractère pédophile, diffamatoire ou injurieux, appelant à la haine raciale ou religieuse, faisant l'apologie des crimes de guerre, ou ne respectant pas les dispositions du Code de la propriété Intellectuelle dans son intégralité.

### **4.5 Journalisation des accès**

IDS constitue un historique des accès à l'application et aux données personnelles de santé.

MEDGICGROUP met cet historique à disposition du Client selon des modalités à convenir entre eux. Le Client accepte cet historique comme preuve en cas de contestation sur la confidentialité ou l'intégrité des données.

### **4.6 Gestion des incidents**

IDS met en œuvre un processus de gestion des incidents de sécurité, avec une notification immédiate ou périodique à MEDGICGROUP selon la gravité des incidents constatés.

Le Client s'engage à notifier à MEDGIC GROUP, qui le transmettra à IDS, tout incident de sécurité constaté ou toute vulnérabilité supposée.

Afin de permettre à IDS d'intenter des poursuites en cas de tentative d'intrusion, le Client s'engage à ne tenter d'aucune manière de démontrer une vulnérabilité supposée.

## **5 Restitution des données**

IDS met à la disposition de MEDGICGROUP des services de restitution des données en fin de prestation d'hébergement.

La restitution s'effectue par téléchargement d'un fichier crypté avec la clé publique d'un certificat d'authentification propre au Client, qu'il s'agisse d'un certificat CPS ou d'un certificat délivré par IDS. Un outil disponible sur le site <http://www.ids-assistance.com> permet au Client en possession d'un tel certificat de décrypter localement ce fichier.

MEDGICGROUP et le Client doivent convenir de la modalité de transmission de ce fichier au Client. La suppression définitive des données sur les serveurs et dans les archives d'IDS sera effectuée à l'initiative de MEDGICGROUP une fois la récupération par le Client confirmée.

En l'absence d'une telle requête de suppression, et deux mois après une mise en demeure auprès de MEDGICGROUP restée infructueuse, IDS procédera de sa propre initiative à la suppression de ces données.

Lorsque le service proposé par MEDGICGROUP comporte une prestation d'archivage, les archives seront également restituées au Client en fin de prestation d'hébergement, charge à lui d'assumer le respect de leur délai légal de conservation.

Si des archives constituées par IDS arrivent en fin de leur délai légal de conservation durant la période de validité du contrat d'hébergement, elles seront également restituées au Client, charge à lui d'assumer leur destruction ou leur conservation à des fins documentaires.

## **6 Evolutions**

### **6.1 Evolutions techniques**

IDS se réserve le droit d'apporter à l'environnement d'exécution toutes les évolutions techniques nécessaires pour le respect de ses engagements de disponibilité, de confidentialité, d'intégrité et d'auditabilité aux meilleures conditions d'efficacité.

Hormis dans le cas de la gestion d'un incident critique, ces évolutions seront apportées après une information préalable auprès de MEDGIC GROUP et avec son accord explicite.



Dans le cas où cette évolution présenterait un risque d'impact sur le service rendu, il appartient à MEDGIC GROUP d'en informer le Client et d'obtenir leur accord.

## **6.2 Garanties en cas de défaillance d'IDS**

En cas de résiliation de la convention d'hébergement entre MEDGICGROUP et IDS, quel qu'en soit le motif, y compris la perte ou le non renouvellement de l'agrément d'hébergeur de données de santé accordé à IDS, IDS mettra tout en œuvre pour permettre à MEDGICGROUP de poursuivre son exploitation.

Le nom de domaine sous lequel est commercialisé le service est détenu et administré par MEDGIC GROUP, qui fera son affaire de sa redirection vers un autre hébergeur agréé.

Afin de permettre à MEDGICGROUP de récupérer ses données, IDS conservera celles-ci et laissera ouverte une interface d'accès privative à MEDGIC GROUP durant un mois après la résiliation. Si les données n'ont pas été reprises par MEDGIC GROUP à l'issue de cette période, elles seront restituées directement par IDS au Client sous la forme de supports amovibles cryptés, puis détruites deux semaines après l'accusé de réception des supports de restitution.

Le client reconnaît avoir pris connaissance des présentes Conditions Générales de Vente et de ses annexes.

Fait à Caen, le .....

En 2 exemplaires

Nom, Prénom et qualité du signataire